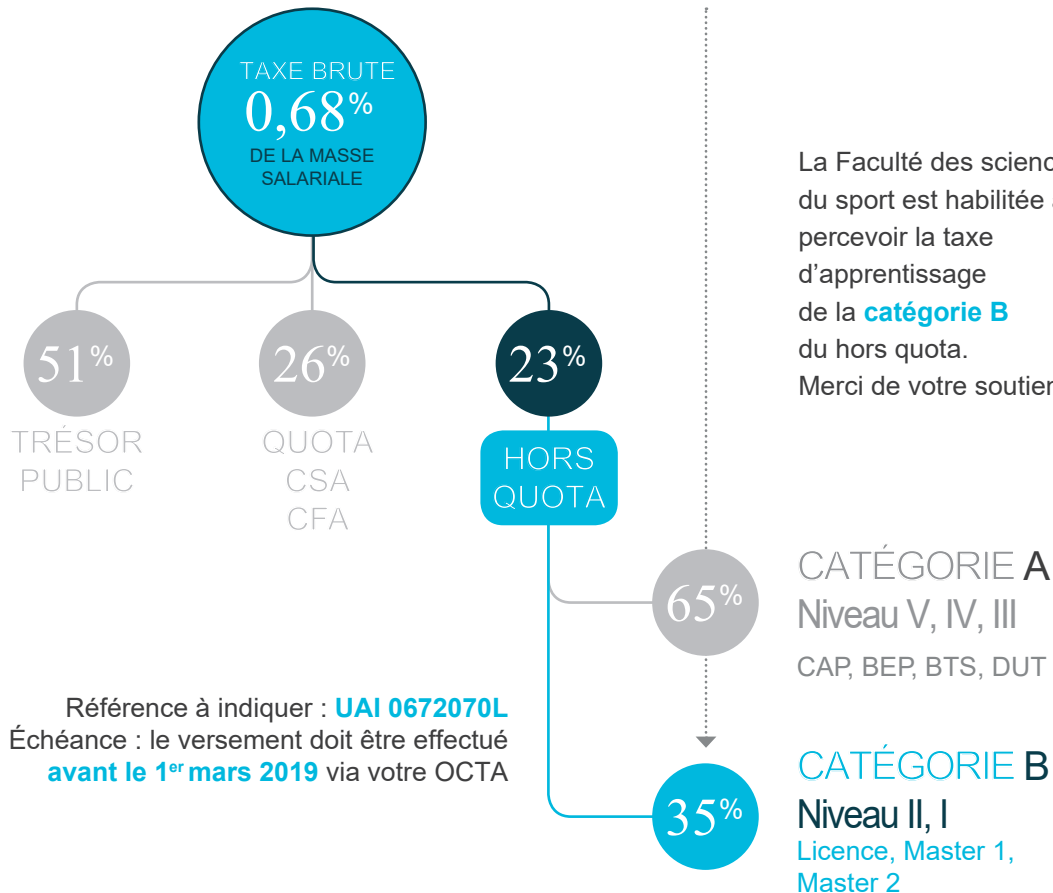


MODALITÉS PRATIQUES DU VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



La Faculté des sciences du sport est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage de la **catégorie B** du hors quota.
Merci de votre soutien !

CATÉGORIE A
Niveau V, IV, III
CAP, BEP, BTS, DUT

CATÉGORIE B
Niveau II, I
Licence, Master 1, Master 2

Référence à indiquer : **UAI 0672070L**
Échéance : le versement doit être effectué **avant le 1^{er} mars 2019** via votre OCTA

Éléments en vigueur au 29.10.2018, sujets à modification dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle.



SOUTENEZ - NOUS !

La Faculté de sciences du sport développe une offre de formation pluridisciplinaire, en adéquation avec les exigences des professionnels.

Votre soutien financier, via le versement de la **taxe d'apprentissage**, est indispensable pour poursuivre notre volonté de proposer des études accessibles à tous et favoriser l'insertion professionnelle de nos diplômés.

Cette année, le versement de votre taxe nous permettra de :

- ☐ renouveler partiellement le parc informatique destiné aux étudiants
- ☑ financer la venue de professionnels pour des conférences et des séminaires
- ☑ développer l'organisation de visites d'entreprises
- ☑ pérenniser les formations ouvertes en apprentissage.

Les chiffres clés de notre faculté :

1700
étudiants

16
formations
de bac+2
à bac+8

79,7%
trouvent un
emploi en
3 mois

60
enseignants
230
intervenants
extérieurs

<https://f3s.unistra.fr/>

Votre soutien est essentiel !